

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 27 novembre 2023

Délibération n°2023/5/80

Nomenclature : 4.1

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 Novembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n°2023/4/66 du 25 septembre 2023 reçue par les services préfectoraux le 29 septembre 2023, par laquelle le tableau des effectifs a été mis à jour.

A cet égard, il propose de procéder, aux mouvements de postes suivants permettant le bon fonctionnement des services (reclassements, départs en retraite, mutations...) :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

FILIERE TECHNIQUE

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- Création de trois postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- Suppression de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

FILIERE SPORTIVE

- Suppression de deux postes d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires,
- Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires.

FILIERE POLICE MUNICIPALE

- Création d'un poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à temps complet.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose à ses collègues de créer et supprimer les différents postes tels qu'indiqués ci-avant et d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs joint en annexe composé de 2 feuillets qui a fait l'objet d'un avis favorable en Comité Social Territorial du 15 novembre 2023.

LE CONSEIL,